Règlement des ateliers 25-26

Ateliers L'OAL organise différents ateliers à Barvaux s/o durant l'année scolaire 2025-2026, du 29 septembre 2025 au 19 juin 2026, divisée en 3 trimestres de cours (30 cours au total) :

1. du 29 septembre au 31 décembre 2025,
2. du 1er janvier au 31 mars 2026 ,
3. du 1er avril au 19 avril 2026.

Leur descriptif est disponible sur www.officeanimationloisirs.com ou sur le prospectus qui y est dédié. Les tranches d'âge concernées y sont décrites et doivent être respectées.

L'apéro-spectacle de fin d'année scolaire fait partie intégrante des ateliers. La participation à nos ateliers implique l'acceptation des conditions du présent règlement.

Horaires L'horaire précis de l'atelier est confirmé lors de l'inscription définitive. La fréquence est hebdomadaire, en période scolaire uniquement.

Sauf accord exprès de l'animateur, aucune visite n'est autorisée durant la tenue de l'atelier afin d'assurer son bon déroulement.

Nous vous demandons de respecter les horaires. Les enfants mineurs doivent être amenés et repris par un adulte autorisé au local de l'atelier et ne peuvent rentrer seuls, sauf décharge expresse signée. Un forfait de 5,00 € par 1/4h de retard est facturé.

Prix Chaque nouveau participant a le droit de participer à une séance d'essai gratuite avant de s'engager de manière définitive.

Le montant demandé comprend le cours assuré par un animateur qualifié de l'OAL, l'assurance et les fournitures (sauf pour le cours de couture ado/adulte et pour les cours enfants : les fournitures des 3 premiers projets sont comprises).

Le paiement se fait par trimestre et correspond à :

- Pour les cours de **batterie,** de **guitare,** de **chorale,** d'**impro-théâtre** et de **Shake ton body : 60,00€/trimestre**. (Paires de baguettes à amener pour la batterie).
- Pour les cours de **piano,** de **couture,** de **cuisine du monde** et de **dessin/peinture : 80,00€/ trimestre** (couture : fournitures non totalement comprises).

Le montant total du trimestre est dû une fois celui-ci entamé (à l'exception du premier cours d'essai) et ne peut faire l'objet d'un remboursement.

L'inscription aux ateliers se fait via notre site internet (lien Forms).

Le paiement doit être fait sur le compte bancaire de l'ASBL Office Animation Loisirs, **n°BE74 0011 9445 8707, avec en référence le nom du participant, l'atelier et le trimestre concerné**. Le paiement doit parvenir à l'OAL avant le début de chaque trimestre (sauf pour le cours d'essai) et dans le délai indiqué par l'OAL. L'OAL se réserve le droit d'appliquer des intérêts de retard si, après le premier rappel de paiement, le paiement total n'est pas honoré. L'OAL se réserve également le droit de refuser un participant si le paiement n'est pas en ordre.

Tenue et effets personnels Le participant doit être habillé sans avoir peur de se salir (ateliers manuels). Pour éviter toute perte, tous les effets personnels des enfants doivent être marqués à leur nom. L'OAL n'est pas responsable de la perte d'un vêtement ou d'un objet.

Annulation Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, il est possible qu'un atelier soit annulé. Le coût est alors remboursé.

Santé et droit à l'image Pour participer à un atelier, il est demandé de compléter une fiche d'inscription par participant en ligne (Forms). Celle-ci reprend les données médicales importantes, l'accord sur le présent règlement et l'autorisation par rapport au droit à l'image.

Le traitement de ces données est réalisé par l'OAL, avec votre consentement, dans le respect strict de la vie privée et conformément aux règles imposées par le RGPD.

En cas de problème de santé d'un enfant durant l'atelier, l'OAL prend contact avec la personne mentionnée sur la fiche d'inscription qui est tenue de venir rechercher immédiatement l'enfant. En cas de situation d'urgence, l'OAL contacte les services de secours.

L'OAL est à même de réaliser des photos et des films des ateliers, dans le but de promouvoir ses activités. Ces prises d'images sont susceptibles d'être publiées tant sur notre site internet que dans nos publications « papier ».

Comportement du participant L'OAL se réserve le droit d'exclure un participant dont le comportement entrave le bon déroulement des activités ou en cas d'infraction au présent règlement, après maximum 2 mises en garde.

Tous dégâts aux installations, au matériel ou autre occasionnés volontairement par le participant seront facturés aux civilement responsables.

Boîte à suggestions N'hésitez pas à nous en faire part !

En espérant offrir à nos participants un moment riche en émotions, apprentissages et découvertes !

A très vite, l'équipe de l'OAL.

ASBL Office Animation Loisirs
BCE 0424.324.619
0475.88.03.65
info@officeanimationloisirs.com